



Deux policiers ont été très légèrement blessés au cours de l'intervention dans le quartier de Bordeaux-Lac, qui n'a donné lieu à aucune interpellation. ARCHIVES LAURENT THEILLET/SO

Un rodéo urbain rassemble 3 000 personnes à Bordeaux

Le rassemblement illégal, qui s'est tenu vendredi soir dans le quartier de Bordeaux-Lac, a été stoppé par la police qui a fait usage de grenades lacrymogènes

Un rodéo urbain rassemblant 500 voitures et près de 3 000 personnes s'est tenu vendredi soir à Bordeaux, avant d'être stoppé et dispersé par une intervention des forces de l'ordre, selon la police. Le rassemblement, illégal, a eu lieu sur une avenue à l'extrême nord de la ville dans le quartier de Bordeaux-Lac, près du stade Matmut où les adeptes de « runs sauvages » ont pris l'habitude de se retrouver chaque fin de semaine.

Grenades lacrymogènes

Les participants se sont dispersés aux alentours de minuit après une intervention de policiers, qui ont fait usage de grenades lacrymogènes et

de désencerclement, après avoir été la cible de jets de projectiles, a indiqué la police. Deux policiers ont été très légèrement blessés au cours de l'intervention, qui n'a donné lieu à aucune interpellation. Il y a quelques jours, au même endroit, la police était intervenue pour stopper un rodéo rassemblant près de 300 véhicules. Deux personnes avaient été interpellées et deux voitures ont été saisies. La question des rodéos, qui, malgré les multiples interventions des forces de l'ordre, continuent à mobiliser les foules en Gironde, est particulièrement éruptive. Le week-end dernier, un élu municipal de Gauriaguet, avait été violemment agressé après avoir tenté de mettre fin à un rodéo

urbain. Les suspects restent « activement recherchés » par les autorités, selon le parquet.

Préfecture mobilisée

Dans un message posté sur X vendredi soir, le ministre de la Justice Gérard Darmanin a demandé aux procureurs, « contre le fléau des rodéos urbains », de « saisir systématiquement les véhicules impliqués dans des rodéos et, comme la loi le permet, les vendre ou les faire détruire avant même le jugement. » La préfecture de Gironde est particulièrement mobilisée contre le phénomène des rodéos urbains dans un département endeuillé à plusieurs reprises après des accidents survenus lors de ces rassemblements.

En Haute-Savoie, un pompier percuté, entre la vie et la mort

Le pompier volontaire a été renversé alors qu'il intervenait sur un rodéo urbain à Évian-les-Bains

Un sapeur-pompier volontaire, âgé de 38 ans, se trouvait hier entre la vie et la mort après avoir été percuté par un automobiliste alors qu'il tentait de faire cesser un rodéo à Évian-les-Bains, en Haute-Savoie. Les faits se sont produits vers 6 heures du matin. Deux véhicules effectuaient des « dérapages » à proximité de la caserne, ce qui a conduit plusieurs pompiers à sortir pour leur demander d'arrêter, a détaillé le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau, qui s'est rendu sur place, en fin d'après-midi, avec le ministre attaché à l'Intérieur François-Noël Buffet. Alors que les pompiers retournaient dans la caserne, l'un des conducteurs, âgé de 19 ans et dont le permis était suspendu, « a fait démarrer sa

voiture en trombe », a souligné Bruno Retailleau, dénonçant une « tentative d'homicide révoltante ». Trois des pompiers ont été protégés par le trottoir mais cela n'a pas été le cas de la victime, « bousculée de façon brutale par cette voiture ». Le conducteur est allé jusqu'à « cracher sur la victime et sur un autre » pompier qui le secourait, s'est indigné le ministre.

Alcool et de protoxyde d'azote

Ce conducteur a été interpellé peu après et placé en garde à vue hier matin. Il présentait un taux d'alcool de 0,28 mg/l. Dans son véhicule ont été retrouvées des bouteilles d'alcool et de protoxyde d'azote (gaz hilarant), selon le parquet. L'autre



La victime souffre d'un traumatisme crânien et d'un enfoncement thoracique. ILLUSTRATION SO

conducteur a été également interpellé et placé en garde à vue dans l'après-midi.

Le Premier ministre François Bayrou a rendu hier hommage à la victime et qualifié les rodéos de « malédiction ». Le gouvernement travaille à édifier « des règles et des capacités pour pouvoir bloquer les gens sans conscience qui se livrent à ce genre de pratiques », a-t-il souligné.

Prisons : un rapport déclare « l'état d'urgence »

Face à la surpopulation carcérale, les auteurs recommandent « en urgence » une « réduction de peine exceptionnelle » générale

Une « urgence » qui s'apparente à celle d'une crise sanitaire : face à la surpopulation carcérale hors de contrôle, une mission d'urgence a été commandée en novembre dernier par l'ex-ministre de la Justice Didier Migaud à des professionnels du secteur (magistrats, directeur de prison, avocate). Le rapport, consulté hier par l'Agence France-Presse, a été rendu au mois de mars à son successeur, Gérard Darmanin.

« La surpopulation doit désormais être appréhendée pour ce qu'elle représente effectivement : un état d'urgence », écrivent les auteurs, alors que les chiffres battent chaque mois de nouveaux records (82 921 détenus au 1^{er} avril pour 62 358 places, soit une densité carcérale globale de 133 %). Ils proposent que le législateur détermine « en urgence » une « réduction de peine exceptionnelle » s'appliquant à tous les détenus condamnés et purgeant une peine d'emprisonnement en détention, « sous réserve des exclusions à déterminer par le Parlement ».

Durant le Covid

Ils recommandent de s'inspirer de la mesure prise pendant le confinement contre le Covid du printemps 2020, qui avait permis de repasser pour la première fois en vingt ans sous la barre des 100 % d'occupation dans les prisons. « Dans un souci d'acceptabilité », il faudra notamment fixer un quantum de peine au-delà duquel le mécanisme ne s'appliquerait pas (pendant le Covid, les condamnés pour violences conjugales, crimes, terrorisme n'y avaient pas le droit), ainsi que le quantum de la réduction de peine (deux mois à l'époque). Pour éviter que les ef-

fets ne s'estompent, comme cela avait été le cas après la pandémie, il faudra que ce mécanisme puisse être « reproduit » dès que le seuil de 100 % du taux d'occupation national est à nouveau dépassé, estiment-ils. Un tel mécanisme de régulation est réclamé par une majorité des acteurs concernés depuis des années.

La Chancellerie n'a pas réagi

« La très grande réserve des représentants politiques » à s'en saisir s'explique, selon les auteurs, par le fait que « la justice française continue d'être très largement considérée comme laxiste par l'opinion publique ». Et ce, en dépit du fait que

Un mécanisme à reproduire dès que le seuil de 100 % du taux d'occupation est à nouveau dépassé

les chiffres montrent que la réponse pénale « n'a jamais été aussi forte, que la durée des peines d'emprisonnement s'allonge », soulignent-ils. Sollicitée, la Chancellerie a indiqué qu'il y aurait une « expression publique » au sujet du rapport « dans les prochains jours ». La mission était composée du premier président de la cour d'appel de Versailles, Jean-François Beynel, de la procureure générale de la cour d'appel de Besançon, Marie-Christine Tarrare, du président du tribunal de Bobigny, Peimane Ghaleh-Marzban, de la procureure de Nîmes, Cécile Gensac, du directeur de la prison parisienne de la Santé, Bruno Clément-Petremann, et de l'avocate Clotilde Lepetit.



Les chiffres de la surpopulation carcérale battent chaque mois de nouveaux records : 82 921 détenus au 1^{er} avril pour 62 358 places. ILLUSTRATION SO